



VERS UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE DE LA VALEUR DU TRAVAIL POUR LE PERSONNEL EN STÉRILISATION

La CSN, une force incontournable en négociation pour le personnel en stérilisation

Lors de la dernière négociation, la FSSS-CSN a réclamé l'ajout d'un autre titre d'emploi dans le secteur de la stérilisation (ou retraitement des dispositifs médicaux). En effet, nous sommes d'avis que les tâches, responsabilités et qualifications requises pour plusieurs personnes salariées œuvrant dans ce secteur se distinguent dorénavant à plusieurs égards de l'emploi de préposé à la stérilisation. La CSN a été la seule organisation syndicale à porter cette revendication lors de la dernière négociation.

Les développements dans ce secteur tant au niveau des exigences professionnelles que du travail motivent la CSN à porter avec détermination cette revendication. Malheureusement, au moment de conclure la convention collective, le

gouvernement a refusé l'ajout de titres d'emplois à l'exception d'un seul, soit la candidate à l'exercice de la profession d'infirmière auxiliaire.

Toutefois, nous avons obtenu, lors de la conclusion de la convention collective, un comité national ayant pour mandat de poursuivre des discussions avec le Conseil du trésor et le MSSS pour réviser la nomenclature des titres d'emploi. La CSN continue actuellement de porter avec détermination des modifications à la nomenclature pour ce secteur d'emploi.

La CSN une force incontournable en équité salariale pour le personnel en stérilisation

De plus, en décembre 2010, à la suite de l'exercice de maintien de l'équité salariale du Conseil du trésor, la CSN a déposé une plainte de maintien de l'équité salariale visant les personnes qui

œuvrent dans ce secteur d'emploi. Cette plainte vise la reconnaissance de manière spécifique de cet emploi et une meilleure reconnaissance salariale. La CSN est la seule organisation à avoir déposé une plainte de maintien de l'équité salariale pour le personnel en stérilisation. Cela pourrait avoir des effets rétroactifs à décembre 2010.

Nous sommes présentement en discussion à ce sujet avec le Conseil du trésor dans le cadre d'une démarche de conciliation en présence de la Commission de l'équité salariale. Nous portons cette revendication avec ténacité.

La CSN, en lutte pour une juste reconnaissance de la profession

La CSN poursuit l'objectif d'une juste reconnaissance de cet emploi tant au niveau de la reconnaissance de la profession que de la reconnaissance salariale à différents forums.

La CSN continuera à mettre toute l'énergie nécessaire pour obtenir des résultats dans les meilleurs délais possibles.